

**L'an deux mil quatorze le vingt huit mars à 20 H 00**

Le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire sortant.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 24 mars 2014**

**Etaient présents :**

**Mesdames NICOLAS Armelle, DEVERNAY Florence, AUFRET Solen, BARGUIL Betty, LE STUNFF Catherine, RIO Marie-Pierre, PERENNEC Colette, GUYONVARCH Françoise, HOREL Nathalie, LE BOUILLE Laurence, ROSIN Murielle, LE GARREC Virginie, LE TOULLEC Catherine, CHAULOUX Francette, HAURANT Annick.**

**Messieurs BENOIT Christophe, LABESSE Jean-Michel, LÉAUTÉ Jean-Marc, LE RAY Bertrand, NICOL Raymond, LEVEN Jacques, LÉCHARD Maurice, LE SÉNÉCHAL Maurice, LE NOZAHIC Bruno, LE TOUZO Thierry, LARVOR Erwan, LE BOURDONNEC Christian, LE BOURLOUT Pascal, PERAN Yves.**

**Absents excusés ayant donné un pouvoir : -----**

**Absent(s) excusé(s) : -----**

**Madame Virginie LE GARREC a été élu(e) secrétaire.**

---

**A Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie LE GARREC pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

✍ ✍ ✍ ✍

**B Installation du Conseil Municipal élu le 23 mars 2014**

Il a été procédé à l'installation du nouveau Conseil municipal élu le 23 mars par le Maire Sortant : Jean-Pierre BAGEOT.

Les résultats des élections des listes en présence le 23 mars 2014 sont :

- ✚** Liste conduite par Madame Armelle NICOLAS : « Collectif Citoyen Inzinzac-Lochrist » :
  - **1 779** voix
  - **53,36%** des suffrages exprimés
  - soient **23** sièges

- ✚** Liste conduite par Monsieur Yves PERAN : « Agir et bien vivre ensemble : notre ambition pour Inzinzac-Lochrist » :

- 1 555 voix
- 46,64% des suffrages exprimés
- soient 6 sièges

Il a été procédé à l'appel nominatif des nouveaux élus.

1	<b>NICOLAS Armelle</b>
2	BENOIT Christophe
3	BARGUIL Betty
4	<b>LEAUTE Jean-Marc</b>
5	DEVERNAY Florence
6	LABESSE Jean-Michel
7	LE STUNFF Catherine
8	LE RAY Bertrand
9	AUFFRET Solen
10	NICOL Raymond
11	PERENNEC Colette
12	LECHARD Maurice
13	RIO Marie-Pierre
14	LARVOR Erwann
15	HOREL Nathalie
16	LEVEN Jacques
17	LE BOUILLE Laurence
18	LE NOZAHIC Bruno
19	ROSIN Murielle
20	LE SENECHAL Serge
21	GUYONVARCH Françoise
22	LE TOUZO Thierry
23	LE GARREC Virginie
24	PERAN Yves
25	CHAULOUX Francette
26	LE BOURLOUT Pascal
27	LE TOLLEC Catherine
28	LE BOURDONNEC Christian
29	HAURANT Annick

Le Conseil Municipal élu le 23 mars 2014 est installé dans ses fonctions. Monsieur Jean-Pierre BAGEOT cède la présidence à Monsieur Raymond NICOL doyen d'âge pour l'élection du Maire.

✂ ✂ ✂ ✂

*Monsieur Jean-Pierre BAGEOT a tenu à remercier ses collègues, le personnel et la population qui l'ont accompagné tout au long de ces années et souhaite totale réussite à la nouvelle équipe*

✂ ✂ ✂ ✂

### **C. Election du Maire**

Sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur Raymond NICOL, il a été procédé à l'élection du Maire. En application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le dépouillement des votes à bulletin secret donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	29
Bulletins blancs ou nul	6
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Madame NICOLAS obtient 23 votes.

**Madame Armelle NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire d'Inzinac-Lochrist**

℞ ℞ ℞ ℞

#### **D. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Madame Le Maire rappelle que la désignation du nombre d'adjoints relève du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur. Ce nombre est 8 pour Inzinac-Lochrist.

Le conseil municipal

**Après en avoir délibéré, décide la création de 8 postes d'adjoints**

℞ ℞ ℞ ℞

***Délibération adoptée à la majorité (23 Pour, 6 Abstentions)***

℞ ℞ ℞ ℞

#### **E. ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-2122-7-2

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste a été déposée avec en tête de liste Monsieur Christophe BENOIT

Après dépouillement des votes :

Nombre de bulletins :	29
Bulletins blancs ou nul	6
Suffrage exprimé	23
Majorité absolue :	12

**Liste Christophe BENOIT : 23 votes**

**La liste Christophe BENOIT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée la liste des adjoints au Maire.**

**Elle est composée de :**

Premier adjoint	Christophe BENOIT
Deuxième Adjoint	Jean-Michel LABESSE
Troisième Adjoint	Jean-Marc LEAUTE
Quatrième Adjointe	Florence DEVERNAY
Cinquième Adjoint	Bertrand LE RAY
Sixième Adjointe	Solen AUFFRET
Septième Adjointe	Betty BARGUIL
Huitième Adjointe	Catherine LE STUNFF

§ § § §

***Madame Le Maire souhaite adresser au Collectif Citoyen ses remerciements pour le travail accompli depuis des mois voire des années et se félicite de la campagne sereine menée.***

***Madame Le Maire adresse un grand merci à la population qui a cru à ce projet ainsi qu'à ses soutiens qui se reconnaîtront.***

***Madame Le Maire remercie Monsieur BAGEOT de l'avoir reçu dès le lundi 24 mars.***

***Elle confirme que cette nouvelle équipe travaillera pour la commune et avec ses habitants.***

***Madame Le Maire adresse de plus un message aux élus de l'opposition en émettant le souhait d'unir les efforts pour porter les projets sur le territoire et de travailler dans la plus grande sérénité.***

***Madame Le Maire clos la séance par deux citations :***

***Saint Exupéry : « N'espère rien de l'homme s'il travaille pour sa propre vie et non pour son éternité. »***

***Victor Hugo : « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent »***

§ § § §

**Le Maire**

**Armelle NICOLAS**